



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

guides

Question écrite n° 13843

## Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des guides interprètes et guides conférenciers. Ces deux professions n'ont à ce jour pas de statut et ne sont répertoriées ni dans la nomenclature des activités françaises ni dans les codes APE, pourtant elles sont soumises à une TVA de 20,60 %. Après l'ouverture du marché à l'Union européenne, les guides sont de plus en plus sollicités par les employeurs étrangers qui peuvent les rémunérer sans obligation de s'astreindre aux charges sociales et à la TVA. Pour assurer leur couverture sociale, de plus en plus de guides sont amenés à se déclarer travailleurs indépendants ou à se regrouper en association et de fait sont soumis à une TVA de 20,60 %. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour remédier à l'absence de statut des guides interprètes et conférenciers et si elle envisage une modification concernant leur assujettissement à la TVA.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Glavany](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13843

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mai 1998, page 2441

**Question retirée le :** 26 octobre 1998 (Fin de mandat)